

Samedi 26 février 2022

Contrat de plan Etat-Région (2021-2027)

975 M€ d'investissements en faveur des grandes priorités bretonnes

L'entrée en vigueur du nouveau Contrat de plan Etat-Région marque un engagement et un effort financier partagé entre l'Etat (48%) et la collectivité (52%) sur des chantiers jugés prioritaires. Fruit d'un travail entamé fin 2019, en concertation avec les élus bretons, le document prévoit notamment de poursuivre la dynamique bretonne de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) avec 400 M€ sanctuarisés pour les 6 prochaines années. En parallèle, une enveloppe complémentaire, dédiée au secteur maritime, va s'ajouter aux lignes de force dessinées par l'accord. Celui-ci sera complété, en 2023, par un volet sur les mobilités dont l'écriture devrait aboutir d'ici la fin de l'année.

Au terme d'échanges ralentis par la crise sanitaire, la nouvelle mouture du CPER breton démontre un fort engagement autour de **5 défis majeurs** :

- l'enjeu géographique de périphérie bretonne,
- le renforcement du développement économique et social,
- la préservation de l'équilibre territorial,
- la réussite des transitions écologiques,
- le maintien de la cohésion sociale.

Enseignement, recherche... : une spécificité bretonne associant tous les partenaires

Tous financements confondus, le volet consacré à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pourra s'appuyer sur une enveloppe consécutive de **400 M€**, abondée également par les contributions apportées par les départements, les métropoles et grandes agglomérations.

Les engagements financiers porteront sur **l'amélioration des conditions de vie des étudiants**, la **renovation énergétique** de nombreux bâtiments mais aussi à l'accompagnement des **évolutions dans l'enseignement supérieur** (adaptation des locaux et usages pédagogiques).

À ces grands axes s'ajoute par ailleurs un soutien à **22 projets structurants** retenus dans le cadre du CPER pour leur cohérence avec la stratégie de recherche et d'innovation régionale, en lien avec la feuille de route nationale sur les infrastructures de recherche.

La mer fait son entrée dans le CPER

Enjeu à la fois stratégique et culturel pour la Bretagne, l'importance de la maritimité se voit reconnue dans ce nouveau CPER. Une **véritable avancée pour la Région** qui voulait impérativement y intégrer un volet maritime et a pu obtenir de l'Etat un **effort financier complémentaire** de 20 M€, portant sa contribution à 34,5 M€.

Concrètement, ce volet prévoit des interventions en matière de **formation**, de pilotage de projets pour le **développement des énergies marines renouvelables (EMR)**, de **modernisation des ports et flottes bretons**. Il doit également permettre l'habilitation des ports bretons à **l'import de produits alimentaires bio**.

Défis environnementaux et enjeux de proximité

Parmi les autres dossiers inscrits au Contrat de plan figurent des engagements importants en faveur de la **transition écologique (220 M€)** avec des actions sur la ressource en eau, l'économie circulaire ou la réduction des consommations d'énergie.

En parallèle, le travail va se poursuivre pour renforcer **l'équilibre territorial**, des îles du Ponant (10 M€) aux villes moyennes et communes rurales, améliorer l'accès à des services de proximité partout en Bretagne et poursuivre le déploiement de la fibre.